

## 12 - Homologation des tarifs 2013 du camping de Besançon-Chalezeule

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La gestion du camping de Besançon-Chalezeule est assurée par l'Office du Tourisme par contrat de Délégation de Service Public.

Dans ce cadre, l'Office du Tourisme en sa qualité de délégataire, propose au Conseil Municipal une évolution des tarifs pour 2013.

### I - Redevance 2013 : Emplacements camping

Les redevances journalières de séjours s'entendent de l'heure d'arrivée au lendemain 12 h puis par période de 24 heures. Les redevances sont payables d'avance pour une nuitée seule.

Les emplacements doivent être libérés à 12 h.

REDEVANCES PRINCIPALES PAR JOUR	Avril / Mai / Juin / Sept			Juillet / Août		
	2012	2013	Evolution %	2012	2013	Evolution %
Emplacement camping (comprend 1 voiture + caravane ou tente ou camping-car)	6,30 €	6,75 €	7,14 %	7,05 €	7,55 €	7,09 %
Emplacement double essieux	42,35 €	45,50 €	7,44 %	42,35 €	45,50 €	7,43 %
Campeur à partir de 18 ans	4,80 €	5,15 €	7,29 %	5,15 €	5,50 €	6,80 %
Campeur de 13 à 17 ans	4,80 €	4,80 €	-	5,15 €	5,15 €	-
Campeur de moins de 13 ans	2,35 €	2,50 €	6,38 %	2,50 €	2,70 €	8 %
Supplément Animal (chien)	1,25 €	1,35 €	8 %	1,25 €	1,35 €	8 %
Visiteur (1)	2,65 €	2,85 €	7,55 %	2,65 €	2,85 €	7,55 %
Groupe : minimum 20 personnes (2)	- 20 %	- 20 %	-	- 20 %	- 20 %	-
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES PAR JOUR</b>						
Branchement électrique. 6 A	3,95 €	3,95 €	-	3,95 €	3,95 €	-
Taxe de séjour : à partir de 18 ans (selon municipalité 2012)	0,25 €	0,30 €	20 %	0,25 €	0,30 €	20 %
Voiture supplémentaire (après accord du responsable)	2,55 €	2,75 €	7,84 %	2,55 €	2,75 €	7,84 %
Garage mort	6,30 €	6,75 €	7,14 %	7,05 €	7,55 €	7,09 %
Frais de réservation	5,00 €	Sup.	-	5,00 €	Sup.	-

(1) Les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer sur le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping.

(2) Une réduction de 20 % est consentie pour tous les groupes de 20 personnes et plus, calculée sur la base des tarifs emplacements et campeurs.

Une réduction de 10 % est consentie aux porteurs des cartes Camping Card Internationale, Camping Key Europe.

**Le délégataire propose une augmentation des tarifs pour 2013, néanmoins les tarifs du camping de Besançon Chalezeule restent inférieurs à la moyenne nationale.**

**Afin de favoriser les séjours famille, le délégataire propose de créer un tarif adolescents (13-17 ans).**

## II - Tarif des locations

Tarifs des locations	Du 1 <sup>er</sup> avril au 9 juin et du 26 août au 30 septembre		Du 10 juin au 30 juin et du 19 août au 25 août		Du 1 <sup>er</sup> juillet au 21 juillet		Du 22 juillet au 18 août	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Bungalows toilés 4 personnes / semaine	225 €	240 €	315 €	340 €	410 €	440 €	440 €	475 €
Bungalows toilés Week-end	64 €	71 €	90 €	97 €	177 €	124 €	125 €	134 €
Tarifs à la nuit <b>1 nuit minimum</b>	33 €	35 €	44 €	47 €	45 €	62 €	62 €	67 €
Mobile home 4 personnes / semaine	300 €	322 €	400 €	430 €	500 €	537 €	600 €	645 €
Mobile home Week-end	86 €	92 €	114 €	122 €	142 €	152 €	170 €	182 €
Tarifs à la nuit <b>2 nuits minimum</b>	43 €	46 €	57 €	61 €	71 €	76 €	85 €	91 €

Ces tarifs incluent les consommations d'eau et d'électricité, mais pas les taxes de séjour.

Les éventuelles personnes supplémentaires (avec accord préalable du responsable) sont facturées au tarif camping.

Animal : le même tarif que pour les redevances principales.

Les couvertures et oreillers sont fournis dans les locatifs.

Les arrivées se font à partir de 16 h et les départs avant 10 h.

### **Paiement des locations - cautions**

La RESERVATION : un acompte de 30 % du montant de la location. La réservation est validée après réception de l'acompte.

Le SOLDE de la location est à régler à l'arrivée. Il est également demandé une caution de :

- 230 € pour la location d'un bungalow.
- 400 € pour la location d'un mobile home.

Elle est rendue lors du départ, après vérification de l'état des lieux.

Le délégataire propose de supprimer les frais de réservation qui n'ont plus lieu d'être en raison d'internet.

### III - Les forfaits

	Avril/Mai Juin/Septembre	Juillet / Août
Nuitée ACSI (1)	16,00 €	16,00 €
Stop accueil camping-car (2)	10,50 €	10,50 €
Forfait week-end (3)	35,00 €	40,00 €
Forfait longue durée 1 Pers. (4)	248,00 €	278,00 €
Forfait longue durée 2 Pers. (5)	315,00 €	350,00 €
Forfait longue durée famille. (6)	449,00 €	504,00 €

(1) 1 nuit, 2 adultes, électricité du 1<sup>er</sup> avril au 4 juillet et du 27 août au 30 septembre. La carte ACSI a été spécialement conçue pour l'amateur européen de camping. Il s'agit d'un Passe Camping (au format d'une carte bancaire) qui offre de nombreux avantages à l'utilisateur.

(2) (de 18 h à 10 h), 2 adultes 1 seule nuit, hors taxes de séjours et électricité.

(3) Du samedi au lundi matin : 2 personnes, emplacement, électricité, hors taxes de séjour.

(4) 1 mois, 1 personne, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

(5) 1 mois, 2 personnes, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

(6) 1 mois, 2 adultes, 2 enfants, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les propositions tarifaires présentées.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.*